



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mardi 23 juin 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2026/05 de la Municipalité, du 5 mars 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif d'un montant de CHF 4'345'000.- TTC pour financer les études des projets des interfaces m3 Chauderon et Casernes tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de balancer le compte d'attente no 41101003500 par prélèvement sur le crédit mentionné ci-dessus ;
3. de balancer le crédit d'études no 41101001900 par prélèvement sur le crédit mentionné ci-dessus ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs aux crédits mentionnés sur la rubrique

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe